



REPUBLIQUE FRANCAISE

A202301

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT**

**ARRETES DU PRÉSIDENT**

**Affaires générales**

**OBJET : DELEGATION DE SIGNATURE ACCORDEE A Monsieur Jacques-Antoine GUILLOTEAU, directeur du Cycle de l'eau**

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU (Deux-Sèvres),

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-9,

Vu le Procès-Verbal du conseil communautaire du 16 juillet 2020 au cours duquel Monsieur Fabrice MICHELET a été élu Président de la Communauté de communes Mellois en Poitou,

Vu l'arrêté du 21 juillet 2020 portant délégation de signature aux membres de la direction générale de la communauté de communes Mellois en Poitou,

Vu l'organigramme des services,

Considérant l'intérêt d'accorder délégation de signature aux directeurs(trices) des services opérationnels afin de faciliter la gestion des affaires communautaires,

**ARRETE**

Article 1 : Sous la surveillance et la responsabilité du président, délégation de signature est accordée à Monsieur Jacques-Antoine GUILLOTEAU, directeur du Cycle de l'eau, en toutes circonstances dans son domaine d'intervention pour la signature des :

- Documents financiers :
  - Certificats administratifs ayant trait à l'annulation ou réduction partielle ou totale d'un titre ou d'un mandat, au reversement de cautions aux entreprises et aux paiements d'avances sur marché,
  - Courriers relatifs à une suspension de délai de paiement et au rejet d'une facture.
- Commande publique :
  - Bons d'engagement et pièces contractuelles sur simple consultation de moins de 10000 € HT ou après notification des marchés et accords-cadres à l'issue des procédures relatives aux règles de la commande publique (MAPA ou procédures formalisées),
  - Ordres de service destinés aux prestataires de service et aux entreprises,

- Décisions concernant l'agrément ou le rejet des candidatures, le rejet des offres irrégulières inappropriées inacceptables ou anormalement basses des marchés ou accords cadre inférieurs à 90 000 € HT.
- Documents administratifs :
  - Courriers ayant un simple caractère informatif et ne faisant pas grief,
  - Notifications d'actes administratifs,
  - Ordres de missions, congés et autorisations d'absence des agents du service Assainissement.
- Documents techniques :
  - Avis technique du service assainissement dans le cadre des procédures d'attribution des documents d'urbanismes,
  - Avis de conformité technique du service assainissement dans le cadre d'une transaction immobilière,
  - Avis techniques du service assainissement dans le cadre de l'installation d'une filière d'assainissement non collectif.
- Dépôt de plainte au nom de la Communauté de communes Mellois en Poitou pour les infractions commises au sein des équipements de la communauté de communes et sur les biens destinés au fonctionnement du service Assainissement.

Article 2 : Le délégué exerce sa compétence concurremment avec les délégués.

Article 3 : Monsieur le directeur général des services de la communauté de communes Mellois en Poitou est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture du département des Deux Sèvres, publié en ligne et notifié à l'intéressé.

Article 4 : Ampliation adressée au :

- M. le trésorier,
- Mme la préfète.

Fait à Melle.

Le président,

Fabrice MICHELET

Le Président,  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le .....  
Signature :